



**DéFI**

**PROGRAMME COMMUNAL  
Fleurus**

**Elections communales  
du  
13 octobre 2024**

# Elections communales du 13 octobre 2024

DéFI porte avant tout une tradition municipaliste dans son ADN. Les communes sont plus que jamais au cœur de l'ambition démocratique, de la citoyenneté, et du vivre ensemble. Plus que tout autre niveau de pouvoir, le pouvoir communal peut, grâce à sa proximité avec les citoyens, raffermir la cohésion sociale et renforcer l'adhésion à la démocratie.

En 2018, DéFI s'était présenté aux Fleurusiens en s'engageant dans un renouveau de l'entité, au service de l'intérêt général. Personne ne peut aujourd'hui nier le grand bond en avant effectué dans de nombreux domaines depuis notre implication dans la majorité. Et cela dans une période particulièrement difficile marquée par le COVID, des crises énergétiques, des inondations...

Des projets particulièrement conséquents et très attendus des Fleurusiens ont ainsi pu sortir de terre. La création d'un cabinet du Collège qui complétait politiquement le travail de l'Administration nous a par ailleurs permis de concrétiser nos visions dans plusieurs domaines et d'aller chercher des subsides comme jamais la Ville n'en avait bénéficié. Cela ne nous a par ailleurs pas empêché de nous astreindre à la discipline de gestion pour laquelle nous nous étions portés garants.

Pour l'avenir, nous sommes particulièrement conscients que le programme du gouvernement régional conservateur dont nous venons d'hériter conduira à une catastrophe pour les Villes et Communes. Celui qui se dessine au niveau fédéral n'augure rien de meilleur. Les enjeux liés à la résilience aux crises, notamment climatique, seront par ailleurs d'une importance cruciale au niveau local.

La continuité d'une gestion saine, rigoureuse et tournée vers l'avenir nous paraît indispensable. Si des choix doivent être posés, nous désirons donc porter en priorité les projets d'investissements durables proposant une plus-value à long terme pour nos concitoyens, ainsi que ceux mettant en avant une culture de qualité, la santé, l'enseignement et la formation, le bien-être et la communauté.

Nous souhaitons ainsi renforcer le lien entre les modes de vie ruraux et citadins, trop souvent opposés. Notre situation au carrefour des trois provinces nous permet cette ambition, aussi bien au sein de l'entité que vers les grandes villes voisines, au-delà d'un carcan strictement carolo. La position de Fleurus doit aussi en faire, encore plus qu'aujourd'hui, une ville-étape et un pôle de mobilité le long de nos nombreux axes de communication. Enfin, il est crucial de continuer le travail de redéploiement économique et territorial qui a été entamé pendant cette mandature.

# I. Cadre de Vie et Mobilité

Fleurus est ce qu'on appelle une commune semi-rurale. Elle est par ailleurs voisine de la plus grande métropole wallonne, tout en étant au carrefour de trois provinces. Pour DéFI, après avoir massivement investi dans le renouveau d'un centre-ville complètement malade et décrépi, l'un des enjeux de la prochaine mandature sera maintenant de réconcilier les modes de vie rural et urbain. La préservation de l'identité des villages doit s'envisager en harmonie avec le développement des zones densément habitées et du centre-ville et les échanges doivent être facilités.

## DéFI Fleurus propose :

1. La défense des intérêts des Fleurusiens par rapport aux nuisances générées par l'aéroport de BSCA, qu'il s'agisse des horaires, des trajectoires, du bruit, de la mobilité ou du stationnement. En effet, le gouvernement régional MR -Engagés, juge et partie dans le nouveau permis d'environnement, a déjà annoncé qu'il donnerait la priorité à son développement économique. Notre commune devra donc disposer de mandataires exempt de conflits d'intérêt lorsqu'il s'agira d'intervenir dans ce dossier.
2. La réalisation d'un nouveau plan de mobilité local décliné sur base de celui de Charleroi Métropole récemment publié avec la participation de la Ville. Ce plan devra notamment concilier sans dogmatisme:
  - la protection des usagers faibles
  - la multimodalité et l'intégration de tous les modes de déplacement
  - le développement de zones de rencontres
  - le renforcement des zones d'exclusion +3,5T
  - le stationnement disposé stratégiquement, notamment en limite des zones piétonnes ou de rencontre
  - l'utilisation de technologies de contrôle, comme les feux asservis à la vitesse ou les portails anti-camions
  - le respect des zones d'habitation
  - une réflexion réaliste sur la mobilité entre les zones rurales, les centralités et les zones d'emploi
  - une sortie de la vision uniquement utilitariste des déplacements. Les gens ne se déplacent pas que pour le travail ou les achats, mais aussi pour des raisons culturelles ou de loisirs
3. L'intensification de la lutte contre les chancres, les logements inoccupés et les marchands de sommeil. Cette lutte passera notamment par une promotion plus systématique de l'action de l'Agence immobilière sociale auprès des propriétaires en difficulté, une meilleure information aux propriétaires sur leurs droits et leurs devoirs ainsi que sur un régime de sanctions tourné vers la remise des biens sur le marché. Par ailleurs, le service logement sera renforcé afin de mener plus en profondeur l'analyse et le suivi des logements proposés à la location.
4. La poursuite de la formalisation d'un cadre urbanistique encadrant les demandes de permis, notamment par la réalisation d'un schéma de développement communal et la publication des critères d'analyse des dossiers sous la forme de directives urbanistiques. Fleurus est devenue ces dernières années de plus en plus attractive pour les investissements immobiliers et pour la construction de maisons unifamiliales. Afin d'assurer un développement harmonieux et une efficacité dans les échanges entre l'administration et les demandeurs, il est donc nécessaire de pouvoir communiquer simplement sur ce qui est attendu.
5. Le développement d'une politique du logement combinant du logement à tarif raisonnable pour les Fleurusiens moins aisés et des dispositions attrayantes pour un public plus exigeant. Il est en effet nécessaire d'assurer un logement décent pour chacun, une certaine mixité sociale et l'établissement et le maintien d'une population assurant un dynamisme à l'économie locale.

6. La poursuite du redéploiement du centre-ville dans une optique de logements de qualité dans des rues apaisées et des espaces publics agréables et verdurisés, le tout desservi par de la multimodalité et un commerce de proximité.
7. La réalisation d'une halle polyvalente semi-ouverte permettant à la fois:
  - d'organiser régulièrement un marché de producteurs locaux
  - de jouer le rôle d'esplanade couverte
  - d'organiser rapidement et facilement des activités culturelles extérieures de petite ampleur sans devoir se soucier du climat
  - d'abriter des équipements de sport urbain démontables lorsqu'aucun événement n'est organisé

Dans de nombreuses villes européennes, ce type de réalisation est en effet devenu un élément central de la vie locale tout en constituant aussi un pôle d'attraction.

8. Un entretien plus efficace des trottoirs et pistes cyclables afin d'assurer un meilleur confort des cheminements piétons et des cyclistes.
9. L'amélioration de l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite et les enfants en bas âge (trottoirs surbaissés, espaces de rencontre, potelets protecteurs, revêtements du sol, passages piétons, éclairage public...) et le respect de l'obligation des 3 % de places de parking pour les PMR.
10. La réhabilitation des sentiers et chemins ainsi que la viabilisation des accotements afin de favoriser un remaillage sécurisé pour les usagers faibles.
11. La sensibilisation des usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) aux dangers de la route, la promotion d'une conduite responsable dans les zones à risque et l'intensification de la lutte contre l'insécurité et les incivilités routières.
12. L'utilisation de la nouvelle gare comme levier de développement de nouvelles solutions de mobilité publiques et privées.
13. L'intensification de la lutte contre le stationnement sauvage et des sanctions administratives aux contrevenants, en particuliers lorsqu'il y a entrave à la circulation ou mise en danger.
14. Le maintien de la gratuité du stationnement en centre-ville. Toutefois, en cas de problèmes locaux spécifiques, l'établissement de zones bleues et de cartes de riverains.
15. L'encouragement de la mobilité douce au niveau des administrations communales (voitures/vélos électriques) et pour accéder à l'école (création de réseaux cyclistes ou pédestres pour écoliers).
16. La généralisation des mécanismes incitatifs (poubelle à puces), déjà en œuvre dans plusieurs entités voisines, à l'échelle de toute la commune et une hausse de la part variable (et donc du caractère incitatif) dans le calcul du prix vérité lors de la collecte des déchets.

DéFI Fleurus croit en une gestion des déchets plus en phase avec les défis écologiques d'aujourd'hui. Les citoyens attentifs à leur production de déchets se doivent d'être récompensés de leurs efforts. Répercuter le coût du traitement des déchets en fonction de la participation de chacun est l'option que nous défendrons. En la matière, l'administration communale se devra d'intensifier en son sein la politique visant progressivement le zéro déchet afin d'agir en modèle auprès de la population.

17. L'intégration progressive du concept de Ville Connectée afin de permettre aux services communaux d'interagir directement avec les infrastructures communales et de surveiller les paramètres de l'entité ainsi que son évolution. La technologie est utilisée pour améliorer les contacts avec les citoyens, la qualité, la performance, la rapidité et l'interactivité des services communaux mais aussi pour diminuer les coûts.

18. L'augmentation du nombre d'agents à la police administrative et de leurs qualifications.
19. Rendre l'espace aux moyens de circulation dits "doux" dans le centre-ville afin de le rendre plus confortable et sécurisé. Cela nécessite par exemple un contrôle beaucoup plus strict des transports lourds au sein du centre-ville. Parallèlement à cela, notre revendication de 2018 de créer une rocade d'évitement du centre, pour le dégorger du trafic de transit et apaiser certaines rues y étant devenues difficilement praticables, reste d'actualité pour la prochaine mandature.

## II. Citoyenneté et Participation

La démocratie dite participative peut être conçue comme l'une des solutions possibles à la crise de confiance qui touche la sphère politique : il s'agit en effet de recréer des liens entre la société civile et les institutions. Mais soyons clairs, la démocratie participative n'a pas pour but de remplacer la démocratie représentative électorale, plutôt d'associer plus étroitement les citoyens à l'élaboration des décisions politiques.

A cet égard, la gestion locale, école de la démocratie, est le domaine où la participation des citoyens peut s'avérer la plus fructueuse. L'échelon communal se prête par excellence à un renforcement de la participation directe des citoyens à certains débats, voire à certaines fonctions de gestion. Il s'agit ainsi de lutter contre l'individualisme, générateur d'incivilités, et de renforcer le sentiment collectif en responsabilisant les citoyens aux enjeux de la vie locale.

Durant la mandature qui se termine, la participation citoyenne s'est développée en tenant compte des impératifs liés notamment au COVID. Ainsi, une plateforme web de participation et un nouveau site web beaucoup plus complet, tant au niveau de l'information que de l'interactivité, ont été mis en fonction. Parallèlement à cela plusieurs initiatives ont vu le jour : réunions citoyennes, jury citoyen... Un règlement permettant la création très rapide de comités consultatifs thématiques a lui aussi été voté, immédiatement mis en œuvre avec un comité dédié au bien-être animal. Enfin, l'activation d'un ombudsman a permis de formaliser toute plainte éventuelle contre l'administration communale et de la documenter.

Alors que les réunions ouvertes ont connu un beau succès dans la plupart des villages et au centre, les dispositifs plus formels ont demandé beaucoup plus d'énergie pour prendre leur envol. Fort de ce constat, il nous paraît indispensable de renforcer l'éducation et la promotion de ces modes de gouvernance réinvestissant le citoyen dans sa commune et dans la prise de décision afin qu'ils deviennent naturels.

Plus largement, le manque d'intérêt du public pour le conseil communal, la désinformation et l'agressivité sur les réseaux sociaux et les comportements malsains des extrêmes ont aussi marqué ces cinq dernières années. Fleurus a donc ainsi été la première commune à voter une motion pour se doter de moyens de lutte contre la montée de l'extrême droite. De nombreuses activités scolaires ou grand public ont ainsi vu le jour à cet effet. Plus que jamais, c'est donc via la sensibilisation, le devoir de mémoire et une communication claire et transparente que la citoyenneté devra se bâtir.

### DéFI Fleurus propose :

20. Le développement de la Participation Citoyenne entamée par nos soins lors de la mandature qui s'achève, notamment via la poursuite de la création de Comités consultatifs thématiques selon les besoins et la délimitation de quartiers en vue d'y constituer des Comités de participation et via la constitution des Comités de quartier équilibrés et représentatifs de la sociologie de la commune.
21. La formation aux processus participatifs et démocratiques dans les écoles, via une collaboration inter-réseaux.
22. L'intégration de la lutte contre la désinformation et le populisme dans les programmes de l'enseignement et dans les activités locales, au même titre que celle contre l'extrême-droite développée ces dernières années, via des animations de développement de l'esprit critique et la participation à des expositions thématiques.
23. Le développement de projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique de la démocratie, de la citoyenneté ou de la vie en société. Le projet serait piloté par des bénévoles (notamment des retraités) en collaboration avec les équipes pédagogiques. L'intergénérationnel est un facteur d'apprentissage pour les enfants et d'épanouissement pour les seniors. Fleurus doit développer et supporter un maximum les initiatives en ce sens.

24. L'activation du budget participatif. Présent au budget communal depuis plusieurs années, il est une étape supplémentaire dans le développement de la Participation citoyenne. Il nécessite néanmoins une dynamique citoyenne déjà bien ancrée dans les communes pour être mise en œuvre.

### III. Environnement et Résilience du Territoire

DéFI considère que l'un des enjeux majeurs consiste à concevoir un territoire respectueux de l'environnement tout en faisant face aux impératifs de développement. A cet égard, ce cadre de vie s'améliore notamment par l'exigence de la propreté publique : l'état de propreté est l'un des principaux baromètres de la qualité de vie urbaine mais aussi rurale. Cela reste l'une des principales préoccupations des citoyens : il contribue directement à leur sentiment de bien-être et de sécurité et les invite à davantage respecter l'espace public.

À Fleurus, il est évident que la prévention et l'éducation ne suffisent plus. Au-delà de la problématique des zones de chantier inhérente à toute commune en revitalisation, il est évident qu'une série d'individus, fleurusiens mais aussi extérieurs, n'ont aucun respect pour la propreté et l'environnement. L'utilisation de caméras déplaçables telles que celles en cours de déploiement répondra à une partie du problème. Mais elles ne remplaceront pas les agents sur le terrain. Il est donc indispensable de poursuivre l'effort de recrutement dans les équipes des agents constatateurs et de l'agent sanctionnateur communal. La police doit aussi être plus impliquée dans le processus.

Par ailleurs, alors qu'il est indispensable de continuer à s'investir dans la diminution des émissions de dioxyde de carbone et dans l'indépendance énergétique via l'isolation et les énergies renouvelables, nous devons aussi penser à nous prémunir des conséquences des crises à répétition. Une véritable politique de résilience des infrastructures et de l'administration doit voir le jour en tirant les leçons du passé et en s'appuyant sur l'expertise de collectivités locales et régionales en avance sur le sujet.

#### DéFI Fleurus propose :

25. L'intégration de la nature au développement et à la rénovation des espaces publics et aux projets urbanistiques. En effet, les plantations urbaines sont connues pour diminuer l'impact de l'augmentation de la température tout en prévenant les inondations.
26. La promotion de l'isolation naturelle des bâtiments publics et privés. Les isolants naturels ont un meilleur bilan carbone, régulent mieux le taux d'humidité des bâtiments et isolent en général mieux de la chaleur en été. Il s'agira d'en expliquer les avantages et la mise en œuvre à la population, mais aussi de créer un régime favorable au niveau des primes.
27. La gestion des zones d'écoulement d'eau et de boue en collaboration avec les propriétaires, notamment via la création de fascines.
28. L'organisation systématique de la récolte d'eaux de pluie pour alimenter les bâtiments publics afin d'épargner l'eau de distribution. Les bâtiments communaux se doivent d'être exemplaires en la matière, l'eau est une des richesses wallonnes, DéFI Fleurus n'entend pas la gaspiller.
29. La réaffectation de bâtiments historiques et patrimoniaux et du petit patrimoine local pour des projets d'utilité publique en intégrant la finalité de conservation. Dans cette optique, il faut par exemple établir une liste prioritaire des édifices religieux d'intérêt patrimonial à préserver et engager un plan de réaffectation pour les édifices sacralisés d'intérêt patrimonial peu ou plus utilisés.
30. L'amélioration des processus de décision et de traitement administratif afin d'envisager plus sereinement des scénarios de crise : inondations, afflux de réfugiés suite à une guerre, attaque informatique, pénuries, tempêtes, épidémies... Nous avons subi ces dernières années quelques exemples d'impréparation à ces crises. Au bout du compte, ce sont les communes qui ont dû pallier les manquements des niveaux de pouvoir supérieurs. Notre mot d'ordre: "Gouverner, c'est prévoir!"



## IV. Politique animalière

Durant la mandature qui s'achève, sous l'impulsion de DéFI dont l'action est partout reconnue en la matière, le bien-être animal a connu une véritable révolution à Fleurus. Outre le le "Plan Chats" destiné à lutter contre la prolifération des chats errants via prévention, la répression et la stérilisation, la Ville a aussi développé une journée du bien-être animal, un parc canin et toute une série d'actions ponctuelles, aidée en cela par l'engagement de deux éco-conseillers aussi compétents en la matière.

Au-delà des enjeux de bien-être, la lutte contre les nuisances et contre les espèces exotiques envahissantes (parfois dangereuses comme le raton laveur ou le frelon asiatique) sera aussi une priorité. C'est pourquoi nous maintenons notre intention de continuer à construire une véritable politique animalière cohérente à l'échelle de la commune.

### DéFI Fleurus propose :

31. Le maintien et le renforcement du "Plan Chats", et particulièrement du plan de capture et de stérilisation des chats errants. Il s'agit autant d'un enjeu de biodiversité, de santé et de propreté publiques que de bien-être animal. Les moyens de contrôle concernant le respect de la législation en la matière devront par ailleurs être augmentés, trop de citoyens continuant à agir de manière irresponsable.  
Dans la même optique, la stratégie de limitation des pigeons qui envahissent les centres urbains de Fleurus et de Wanfercée-Baulet doit aussi être renforcée, notamment par la reconstruction de pigeonniers communaux limitant la reproduction. Les espèces envahissantes, exotiques ou non, telles que les rats, les frelons asiatiques, les ratons laveurs... feront l'objet de plans d'action particuliers, préventifs et curatifs, afin d'éviter d'être submergés.
32. L'interdiction totale des feux d'artifices autres que ceux à bruit contenu, y compris pour les événements publics. Par ailleurs, il conviendra de mener des opérations de contrôle supplémentaires concernant la législation en vigueur lors des nuits dites "à risque", tout tir étant déjà actuellement soumis à autorisation.
33. Le renforcement de la formation des agents de quartier sur les problématiques animalières. Ils sont un contact privilégié pour prendre connaissance et intervenir en cas de problème en la matière. Ils se doivent donc aussi d'être bien au fait des protocoles à appliquer et d'être réactifs sur le sujet.
34. L'éducation au bien-être et au respect animal. Les projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux par les enfants de la commune seront supportés et encouragés. Cette matière devra être intégrée au programme des écoles via des activités dédiées.
35. L'amélioration de l'information aux citoyens concernant les procédures à suivre en cas de problème impliquant un animal (animal accidenté, errant, en fuite, maltraité...) et le développement de solutions pour les problématiques qui ne seraient pas gérées localement actuellement.
36. L'autoévaluation annuelle des politiques mises en place par la Ville en termes d'enjeux, de résultats et par rapport aux recommandations des diverses associations compétentes en la matière.
37. La création d'un groupe de travail "sentiers équestres" au même titre que celui actuellement destiné au vélo afin de s'assurer de l'identification et du maintien d'itinéraires adaptés aux chevaux autour des écuries, nombreuses à Fleurus. La disparition de ces chemins est particulièrement problématique à cause des critères de la Région liés aux subsides des voies cyclables, imposant la bétonisation systématique.

## V. Finances communales

Un des grands enjeux des années à venir face à un gouvernement wallon conservateur sera de trouver des financements pour continuer le redéploiement de Fleurus et maintenir une solidarité émancipatrice tout en conservant des finances saines comme c'est le cas actuellement. Certains projets existent et sont déjà partiellement lancés. D'autres sont d'une nécessité absolue. Il est exclu pour DÉFI Fleurus d'augmenter ou d'inventer des taxes autres que celles destinées à la lutte contre les incivilités et à l'amélioration du cadre de vie.

De manière générale, DÉFI prône une gestion saine des finances publiques par le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. Des finances communales bien gérées permettront, en effet, de garantir l'autonomie communale, chère à DÉFI, et d'éviter toutes dépenses superflues.

A côté de cette règle de bonne gestion, DÉFI Fleurus souhaite la pérennisation et le développement de l'investissement local pour assurer la rénovation des infrastructures communales et la rénovation de la commune (voiries, espaces publics, bâtiments communaux, logements sociaux, transports en commun). DÉFI propose également que les communes continuent à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, aidées en cela par des coopératives citoyennes d'investissement.

DÉFI Fleurus est enfin partisan d'une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune. La fiscalité communale ne doit pas non plus constituer un frein important au développement économique et /ou à l'emploi.

### DÉFI Fleurus propose :

38. Le refus de développer de nouvelles taxes ou d'augmenter les existantes sous notre responsabilité, à moins qu'elles ne participent à la lutte contre la dégradation du cadre de vie ou contre la délinquance. Il va de soi que nous ferons aussi tout notre possible pour limiter l'impact des impositions légales en la matière, comme le coût-vérité des déchets imposé par la Région.
39. Le renforcement d'achats groupés entre communes, via par exemple des marchés publics de plus grande ampleur, pour développer des économies d'échelle (*par exemple pour l'achat de matériel roulant ou de fournitures*). La gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements peut aussi être envisagée par analogie car les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique.  
Le citoyen doit payer le moins d'impôts possibles et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.
40. Le recours plus fréquent aux partenariats public-privé dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation. Ils constitueraient une économie par rapport à d'autres formes de financement.
41. Le financement d'investissements locaux permettant d'assurer la rénovation des infrastructures stratégiques en faveur du développement durable (*rénovation énergétique des bâtiments communaux, rénovation de logements sociaux, investissements de voiries et tronçons renforçant la multimodalité...*).
42. Le maintien en fonction d'un agent spécialisé dans la recherche de subsides et d'appels à projets auxquels peut souscrire la commune auprès de différents niveaux de pouvoir (fédéral, européen, régional).

## VI. Gouvernance et structure institutionnelle

Le souci de l'intérêt général et la probité comme leitmotiv de l'exercice des mandats publics sont des éléments essentiels.

DéFI peut s'enorgueillir d'être un parti où l'engagement de ses mandataires, fondé sur des convictions et des principes, a toujours prévalu sur les intérêts individuels, et dont la qualité de bons gestionnaires ne s'est jamais démentie.

Le citoyen se plaint à juste titre d'être souvent éloigné des décisions politiques. Cette distance entre la société civile et le monde politique peut conduire à l'indifférence, à l'incompréhension, voire à des tentations extrémistes. La commune doit constituer le premier rempart contre ces dérives potentielles de la démocratie !

### DéFI Fleurus propose :

43. La mise en place d'un véritable contrôle de gestion et d'une formalisation plus poussée des procédures internes. Cela permettra d'identifier plus facilement d'éventuels dysfonctionnements, (notamment en cas de plaintes), d'améliorer et de rendre plus rapide le traitement administratif (notamment en identifiant ce qui peut être automatisé) et de viser une amélioration continue.
44. De veiller au recrutement transparent et objectif du personnel communal.
45. De veiller aux principes d'impartialité, de neutralité, d'égalité des sexes, d'égalité de traitement des usagers, de laïcité, de continuité du service public... dans un souci du seul intérêt général.
46. La formalisation d'une politique de gestion de carrière doit aussi être mise en place au sein de l'administration afin de garantir à chacun une formation, un épanouissement et des opportunités de développement personnel tout au long de son parcours professionnel.
47. L'amélioration de la communication entre la commune et les citoyens par le perfectionnement de l'interactivité du site internet de la commune en développant le service de commande à distance des documents administratifs communaux, en publiant un agenda central de toutes les réunions ouvertes aux citoyens (y compris les procès-verbaux et les ordres du jour y afférents), voire en donnant la possibilité de sonder les citoyens par voie de questionnaires.  
Les réseaux sociaux seront utilisés en complément de manière à garder un contact étroit avec les Fleurusiens et à faciliter la circulation de l'information directement depuis sa source.
48. La création d'un cadre transparent des dépenses de fonctionnement des cabinets de Collège ou de Bourgmestre.
49. Le rapportage transparent et systématique des intercommunales et des ASBL auxquelles est liée la Ville de Fleurus (par une présentation annuelle au Conseil communal de leurs rapports d'activités) de leur bilan et de leur projet de budget. De plus, les conseillers actifs au sein de ces entités seront invités à rendre compte de leur travail de manière régulière et transparente.
50. L'interdiction du port de signes convictionnels par les mandataires publics et les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions. Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques. Le principe de laïcité politique sera défendu sans concession par DéFI.

51. La mise en place de synergies plus fréquentes entre les communes et la Province sur le modèle de la supracommunalité : l'idée consiste à co-financer par la Province et des communes des projets visant à structurer les territoires de la Province. Deux communes au moins pourront ainsi déposer un projet commun, s'inscrivant sur une durée minimale et s'associant à l'institution provinciale en fonction des axes prioritaires de la Province (*exemple : six communes des Hauts-Pays en province de Hainaut se sont unies en faveur de la biodiversité et ont acheté, avec un co-financement provincial, du matériel polyvalent permettant une gestion différenciée des bords des routes et des espaces verts publics*).

Une plus grande concertation avec les communes voisines est nécessaire pour le développement de Fleurus aussi pour les problématiques ponctuelles. Nous ne pouvons ignorer l'existence ni l'impact qu'elles ont sur notre réalité. Favoriser les projets communs pour le bien-être de tous est une volonté forte de DÉFI Fleurus.

# VII. Cohésion sociale

## IV.1. L'enseignement et l'accueil de la petite enfance

DéFI ne saurait que trop insister sur l'importance de la maîtrise de la langue française, langue de l'enseignement et clé de voûte de l'enseignement fondamental. DéFI considère que l'école constitue le véritable moteur de l'intégration citoyenne par une meilleure connaissance des cultures et des civilisations, ainsi que de l'histoire mais aussi par l'inclusion des enfants porteurs de différences, en incluant les parents dans la dynamique.

DéFI Fleurus est par ailleurs convaincu que l'enseignement est le moteur de base de l'égalité des chances, du civisme et du développement social à long terme de notre commune. C'est aussi lui qui fournit les outils de base, tel l'esprit critique, afin de s'intégrer dans le monde actuel où les flux d'information et les problématiques sociétales sont de plus en plus difficiles à comprendre et où la désinformation et l'obscurantisme gagnent du terrain.

En partenariat avec les enseignants et les directions, la Ville de Fleurus se doit, en tant que pouvoir éducatif, de tout mettre en œuvre pour que son enseignement soit de la plus haute qualité possible. DéFI Fleurus est convaincu de la valeur du corps professoral et veut lui donner les moyens de délivrer son travail dans les meilleures conditions.

### DéFI Fleurus propose :

52. Le développement de cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio et locaux et l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.

DéFI Fleurus y voit l'opportunité d'une vision globale de la gestion de la commune. Les cantines durables sont à mettre en lien avec l'objectif zéro déchet et les jardins partagés. Les réponses aux différents enjeux se doivent d'être décloisonnées et prises dans un ensemble cohérent. DéFI Fleurus soutiendra en ce sens la mise en place de cantines durables. De plus, nous sommes convaincus que cela sera un parfait levier d'éducation citoyenne qui, à moyen et long terme, sera un bienfait pour l'entité.

53. L'immersion linguistique. DéFI est favorable à ce principe et tendra à le mettre en œuvre dans notre commune.
54. L'engagement à temps plein d'un enseignant "volant" non assigné à une classe et immédiatement disponible pour effectuer les remplacements. Au vu de la pénurie, il faut se donner les outils pour éviter que les enfants se retrouvent plusieurs jours sans enseignant en cas d'indisponibilité.
55. La mise sur pied du remplacement des collations par une distribution de potage ou de collations saines (maternelles et primaires). A terme, l'intégration systématique dans les cahiers de charges des exigences du pouvoir organisateur à cet égard, ainsi que l'utilisation de produits locaux et/ou issus de circuits courts, doit être la norme.

Favoriser les solutions locales pour soutenir les entrepreneurs fleurusiens et par la même occasion offrir à nos enfants des collations saines n'est pas qu'une utopie. DéFI Fleurus mettra tout en œuvre pour que cela soit une réalité.

56. La mise en place d'un système de tutorat qui vise à assurer un soutien pédagogique par des enseignants expérimentés, principalement aux enseignants débutants pour les soutenir et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement pendant leurs premières années.
57. La généralisation d'écoles de devoirs là où les besoins se font sentir.

58. L'intensification des activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, ainsi qu'en extrascolaire.
59. L'engagement d'un orthopédagogue chargé de déceler, au sein du réseau maternel et primaire de l'entité, les troubles éventuels d'apprentissage chez l'enfant.
60. La généralisation de jardins d'école quand cela est possible, que l'établissement scolaire soit situé en milieu urbain ou rural.
61. L'encouragement du volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation plafonnée ou d'indemnités de déplacement.
62. La collaboration du niveau communal avec le milieu associatif afin d'apporter une aide sérieuse à l'alphabétisation des jeunes, des adultes illettrés et des primo-arrivants.
63. L'accompagnement indispensable des enseignants à l'utilisation et à la transmission de connaissances dans le domaine des outils informatiques, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et aussi de leurs possibles dérives.
64. La collaboration avec des centres culturels non religieux représentant d'autres cultures afin de favoriser une compréhension mutuelle via l'organisation de journées d'échange. Trop souvent la peur et le rejet viennent d'une méconnaissance. Pour les plus grands, ces interactions permettront aussi de mieux comprendre les enjeux internationaux qui ne sont souvent perçus que via le prisme simpliste des médias ou des réseaux sociaux.

Une autre problématique à laquelle sont souvent confrontés les Fleurusiens, c'est le manque de places adéquates d'accueil de la petite enfance.

### **DéFI Fleurus propose :**

65. La poursuite de la création de places d'accueil dans les crèches communales et la mise en place de partenariats public-privé, notamment en concertation avec les entreprises des différents zonings qui se trouvent sur l'entité, afin de créer des places d'accueil au plus près du lieu de travail des parents.
66. La défense de la priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales dans les crèches et les préguardiennats et une flexibilité plus accrue au niveau horaire pour les parents qui travaillent tard.
67. La mise en place avec le secteur associatif « d'écoles des parents » afin d'aider et d'accompagner les jeunes parents qui le souhaitent.

## **IV.2. Le sport et la jeunesse**

DéFI Fleurus a pris conscience du caractère transversal des enjeux (intégration sociale, santé, éducation et formation) d'une politique du sport pour tous et de mouvements de jeunesse tournés vers l'autonomisation et la vie en société.

La pratique se doit d'être encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou encore une inscription au sein d'un club sportif ou d'un mouvement de jeunesse.

### **DéFI Fleurus propose :**

68. L'organisation d'activités sportives adaptées à l'attention des seniors et des personnes handicapées.

DéFI Fleurus est par exemple convaincu de l'importance d'associations telles que le SPH. C'est pourquoi, il faut leur garantir un soutien maximum dans la réussite de leurs activités.

69. Le développement d'infrastructures sportives de rue sécurisées.

Trop peu d'alternatives sont offertes sur le territoire de l'entité pour répondre aux besoins des jeunes. DéFI Fleurus s'engage aussi à répondre aux besoins au sein de chaque village de manière plus équitable, notamment via des processus participatifs.

70. L'instauration de la compétition scolaire ou inter-scolaire afin de permettre l'identification des élèves à leur établissement scolaire.

71. La continuité du Conseil des Enfants et la mise en place d'un Conseil des Jeunes.

72. Le soutien au sport et aux sportifs de haut niveau fleurusiens en tant qu'outil de promotion du sport auprès des Fleurusiens mais aussi comme vitrine communale.

73. Le développement de sports "alternatifs". La politique sportive est actuellement trop centrée sur les sports dits "populaires". De nombreux sports largement pratiqués ou avec une forte capacité d'attraction à l'échelle nationale sont laissés de côté ou ne sont pas mis à la portée de tous, faute d'intégration à la politique sportive, d'infrastructures publiques décentes, de subsides ou encore d'acteurs locaux. Cette diversification passera notamment par le redéploiement de certains pôles sportifs tels celui de Lambusart, des contacts plus étroits avec les fédérations sportives, l'assurance que les sports puissent être pratiqués toute l'année dans un même club ou la création de campagne de promotion spécifiques à certains sports via l'organisation ponctuelles de compétitions en collaboration avec la Ville.

### IV.3. L'action sociale

DéFI est partisan de l'autonomie pleine et entière des centres publics d'action sociale, bien que nous soyons favorable à une réduction des coûts via la création de synergies dans les services de support et de logistique.

Les CPAS ont pour mission de poursuivre l'intégration professionnelle et sociale de chaque individu, sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, qui confine à de l'assistanat. L'autonomisation et l'émancipation de l'individu doit être la priorité. Tout bénéficiaire doit aussi être acteur de son avenir.

La commune est libre d'organiser ses services en fonction des besoins de sa population et de sa pyramide des âges.

A cet égard, en matière de soutien accordé aux personnes âgées, DéFI est favorable au développement du maintien à domicile des personnes âgées : il s'agit de leur proposer des services de proximité, des programmes de logements adaptés, et d'améliorer leur accessibilité aux bâtiments publics.

La même démarche doit guider le soutien à assurer aux personnes porteuses d'un handicap : il s'agit également de favoriser leur autonomie, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par les associations locales.

#### DéFI Fleurus propose :

74. L'instauration d'un véritable contrat de gestion entre la commune et le CPAS, et la création d'une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, qu'ils soient

issus des secteurs publics, privés ou associatifs.

DéFI Fleurus s'inscrit dans une participation de tous les acteurs et se veut à l'écoute des solutions proposées par les professionnels du secteur.

75. L'encouragement à la création d'Initiatives Locales d'Accueil (ILA) pour les candidats réfugiés.

Par son histoire minière et industrielle, Fleurus dispose d'une longue tradition d'intégration de populations d'origine étrangère. Dans ce contexte, il paraît normal qu'un candidat réfugié soit considéré comme un futur Fleurusien. Il est donc inconcevable qu'il soit livré à lui-même à errer dans un environnement dont il ne connaît pas le fonctionnement. Nous nous devons de l'accompagner et de l'aider à s'intégrer au mieux au sein de notre commune. Dans cette problématique dépassant largement le cadre communal, DéFI Fleurus mettra donc localement, d'abord et avant tout, l'accent sur l'intégration.

76. Le développement de programmes destinés à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux et à rétablir l'équité face aux problématiques rencontrées.

77. Le développement de programmes de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes porteuses d'un handicap, l'encouragement à la colocation et à l'émergence de projets d'habitat groupé avec une finalité porteuse de sens.

78. Le développement d'offres permettant aux aînés qui le souhaitent de vivre en autonomie accompagnée à leur domicile.

79. L'encouragement de rencontres intergénérationnelles (*via les restaurants sociaux, l'accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, des formations visant à réduire la fracture numérique, ou au sein de l'espace citoyen numérique nouvellement développé par le CPAS...*).

80. La création d'un plus grand nombre de logements de transit et d'urgence supervisés pour les publics cibles plus précarisés.

Il est important de garantir aux Fleurusiens fragilisés, notamment les personnes victimes de violences domestiques ou ayant subi un sinistre, des espaces pouvant les accueillir dans l'urgence. DéFI Fleurus veut une commune qui se dote des moyens nécessaires pour ne laisser personne sur le carreau.

81. L'accessibilité aux soins de santé de qualité pour tous par le regroupement d'acteurs de santé publique de première ligne. Dans cette optique, DéFI Fleurus souhaite le développement et la promotion d'une maison de « santé pour tous ».

82. Le redéploiement d'une médecine rurale sur l'entité, par exemple via la mise à disposition de locaux adéquats, voire de locaux avec logement pour favoriser l'établissement de nouveaux praticiens.

83. La poursuite du projet initié par le CPAS pour remplacer son ancienne structure de maison de repos des Templiers par un nouvel édifice répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population vieillissante.

#### **IV.4. La culture et le milieu associatif**

DéFI considère que le développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes.

Il s'agit de favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques et à vocation culturelle et géographique large.



DéFI estime également que l'accès à une culture de qualité pour toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées, demeure essentiel.

## DéFI Fleurus propose :

84. La mise en place d'un système de bibliothèque à domicile afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile. Le soutien envers les bibliothèques publiques dans l'organisation d'initiatives liées à la maîtrise de la langue française et à la découverte culturelle par le livre doit par ailleurs être renforcé.
85. La stimulation de la vie associative en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif, du secteur privé et celles émanant des pouvoirs publics. Cette méthode déjà mise en œuvre durant la mandature qui se termine a commencé à montrer de bons résultats et permet d'attirer de nouveaux acteurs sur l'entité.
86. La mise sur pied d'activités culturelles spécifiques pour les adolescents (taxis-ados, séances de cinéma) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts.
87. La poursuite du renouvellement de la pratique des jumelages entre communes et villes wallonnes et européennes, dans et en dehors de l'Union. Dans le contexte des difficultés actuelles pour la construction de l'Europe, il est important de resserrer les liens entre Européens par des échanges socio-culturels.

DéFI Fleurus veut rendre plus vivants les échanges dans le cadre des jumelages. Les Fleurusiens doivent être partie prenante et non pas spectateurs.

88. Le renforcement des collaborations avec les institutions compétentes dans les matières culturelles que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Provinces.
89. La mise en valeur des artistes locaux et des pratiques artistiques en amateur (théâtre...).  
  
DéFI Fleurus soutient toutes activités favorisant l'émergence d'artistes locaux. Le "budget citoyen" (cfr. chapitre "finances communales") pourra être sollicité en ce sens. Fleurus se doit d'être la salle d'exposition privilégiées de ses artistes. Soutenir toutes les initiatives en ce sens est une volonté forte de notre groupe.
90. Le soutien aux événements et actions culturelles liés à la défense de la qualité du cadre de vie et du « vivre ensemble ».

## VIII. Économie locale, promotion et tourisme

DéFI entend créer un contexte favorable aux commerces sur le plan de l'accessibilité, de la propreté publique, de la fiscalité, de la sécurité, de l'éclairage public ou encore du mobilier urbain.

DéFI veillera à stimuler les projets de développement local, à améliorer les synergies entre les employeurs et les entreprises locales. DéFI reste attaché au maintien du commerce de proximité dans les centralités contre les centres commerciaux et retails parks qui se mettent en place en périphérie.

La complémentarité de ces deux dynamiques doit toutefois être privilégiée.

### DéFI Fleurus propose :

91. Le développement d'un tourisme basé sur le concept de "Fleurus, ville étape". En effet, la situation de Fleurus sur de grands axes de communication internationaux, la typologie de ses centres d'intérêt et ses infrastructures permettent d'attirer ce public spécifique.
92. De compléter le plan tourisme par un prisme externe permettant de déterminer ce que le public attend d'une ville telle que Fleurus, le plan actuel se basant majoritairement sur ses atouts à promouvoir.
93. La création au sein de chaque commune ou par voie supracommunale, d'un guichet d'économie locale qui accompagnera individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série des services (*conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés...*) ainsi que d'une agence de développement local (ADL)

DéFI Fleurus prône la mise en place d'incitants financiers pour faire revenir les commerces de proximité. Cela passera par une diminution des charges communales lors de la première année d'installation. DéFI Fleurus veut aussi favoriser l'occupation maximale des espaces situés au-dessus des commerces. Ceux-ci doivent impérativement être occupés par de l'habitat. Cela garantit à la fois une exploitation financière efficace des surfaces et l'apport de clients potentiels pour les autres commerces.

94. L'utilisation des jumelages et des relations internationales aussi dans le but de tisser des liens économiques. Pour cela, les entités fédérant les acteurs économiques locaux doivent être impliquées plus activement dans ces échanges.
95. L'exploitation de nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés en fonction des besoins de la population locale (*circuits courts, espaces verts, aide aux personnes...*).
96. une fiscalité communale adaptée aux entreprises et aux petits commerces. On ne peut demander aux indépendants et TPE la même fiscalité qu'aux grosses structures. Les commerces de proximité doivent être protégés et incités à s'installer en centre-ville par une fiscalité attrayante. DéFI Fleurus continuera à y veiller.
97. La collaboration régulière avec une association de commerçants à créer pour, par exemple, aider les commerçants à re-dynamiser leur commerce en leur apportant le soutien logistique nécessaire et en étant à l'écoute de leurs besoins. Pour Fleurus centre, cela sera réalisé en collaboration avec le "management de centre-ville" créé lors de la mandature qui se termine.
98. Le développement de nouveaux marchés pour répondre à de nouvelles demandes (bio, nocturne...) et pour aider les producteurs locaux à organiser leur vente en circuit court. DéFI

Fleurus veut entre autres créer un espace couvert réservé aux productions locales et adapté aux horaires du public.

99. L'acquisition par la Ville de Fleurus, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans les centres urbains de la commune afin de les proposer à un tarif avantageux à de jeunes commerçants débutants.

Indispensable par exemple dans la rue de la Station, DÉFI Fleurus veut mettre en place une politique volontariste pour inciter le retour des commerces de proximité.

100. La création d'une cellule socio-économique communale permettra d'enfin tisser les liens indispensables entre les entrepreneurs et la Ville. La création de synergies entre la commune et ses 3 zones d'activités industrielles renforcera aussi les opportunités d'emploi pour les Fleurusiens via une cellule spéciale pour l'emploi.

## IX. Sécurité publique

L'attente en matière de sécurité exprimée vivement par la population, outre qu'elle constitue un droit fondamental, doit rencontrer de manière constante l'intérêt des politiques et mandataires publics.

Certes, des réponses multiples peuvent y être apportées par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité, l'aménagement adapté de l'espace public, mais la présence policière effective constitue assurément la réponse la plus appropriée à un ressenti d'insécurité.

A cet égard, nos villes et communes, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, sont les plus aptes à organiser par leur connaissance du terrain une police de proximité adaptée aux spécificités locales.

En amont, DéFI continue à penser qu'il faut veiller à soutenir le secteur associatif qui s'investit dans la prévention en y maintenant les moyens humains et financiers.

Nous constatons néanmoins une faille du système judiciaire belge, sous-financé chroniquement et en partie responsable du sentiment d'impunité des auteurs d'infractions et de crimes. En aval, l'organisation d'une police de proximité doit donc se coupler à un recours plus généralisé aux sanctions administratives et ce pour toutes les formes d'incivilités.

### DéFI Fleurus propose :

101. L'organisation de la police de la manière la plus décentralisée possible. DéFI Fleurus plaide pour la mise à disposition de locaux au sein des villages dans lesquels les agents de quartier pourront recevoir les citoyens. Une présence au sein des différents villages de notre entité est indispensable pour redonner confiance et installer un climat de sécurité voulu de tous.
102. La mise en place d'un débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du conseil communal afin d'y discuter du plan zonal de sécurité et la mise en place d'un conseil consultatif de sécurité qui pourrait faire des propositions à ce sujet au conseil communal.
103. L'exigence envers l'Etat fédéral de revoir la norme KUL pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police. Ce financement pourra s'appuyer sur une réallocation des moyens financiers du fonds de sécurité routière.
104. Le maintien d'un cadre complet de la zone de police à adapter en proportion de l'évolution démographique.
105. Le renforcement des interventions de la police et des pouvoirs communaux dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers, les nuisances sonores.

Les petites incivilités sont destructrices du bien-vivre ensemble. La commune doit garantir aux Fleurusiens une prise en main de celles-ci.

106. L'optimisation du délai d'intervention des patrouilles de police en fonction des priorités ; en ce sens, les forces de l'ordre devraient pouvoir intervenir dans un délai moyen de sept minutes depuis la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police)
107. La garantie d'une présence en rue de patrouilles pédestres et cyclistes pour améliorer le contact avec la population.
108. Le développement du travail d'équipes de quartier composées de divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien. À cet égard, l'agent de quartier joue

un rôle clé car il connaît davantage les habitants et les commerçants.

Par ailleurs, un diagnostic trimestriel de la sécurité avec consultation des habitants sur les problèmes à traiter (au sein des comités de quartier) doit être établi afin d'affiner les stratégies en place.

La sécurité est l'affaire de tous, les citoyens doivent être écoutés. Comme pour d'autres problématiques déjà évoquées, DéFI Fleurus a dans son ADN la certitude qu'un grand nombre de celles-ci ont une solution qui peut émaner du terrain et donc des Fleurusiens eux-mêmes.

109. L'intensification de la sécurisation des transports en commun : dans les villes et communes desservies par un réseau de transports publics, il s'agit de renforcer le service de police dédié à la surveillance des transports publics. La future gare comportant un risque d'augmentation des petits délits, DéFI Fleurus entend anticiper cette problématique en concertation avec les acteurs concernés (SNCB et TEC).
110. L'instauration d'un système de télé-police pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risque telles que les médecins et les pharmaciens.
111. La poursuite de la mise en œuvre de caméras fixes et mobiles de surveillance dans tous les lieux considérés comme « sensibles » de la commune, en termes d'insécurité comme en termes d'incivilités.
112. La garantie d'une présence rassurante et visible aux abords des écoles et des infrastructures communales, dans les parcs et les lieux publics animés, ainsi que dans les marchés ou autres brocantes.

Les Fleurusiens doivent se sentir en confiance et en sécurité lorsqu'ils fréquentent ces lieux. On doit pouvoir s'y promener en famille sans crainte. En concertation avec la police locale, DéFI Fleurus veut mettre en place une attention particulière aux endroits dédiés aux familles.

113. La tolérance zéro pour toutes les formes d'incivilités, l'augmentation de l'amende administrative avec une double amende en cas de récidive et, autant que possible, la priorité à l'imposition de travaux d'intérêt général (beaucoup plus éducatifs que les amendes) en rapport avec l'incivilité commise. À ce titre, DéFI demande une plus grande collaboration avec les parquets pour le développement et le durcissement de ce type de sanction, ainsi que leur application effective.
114. Le refus de l'augmentation de la part communale dans le budget de la zone de secours Hainaut-Est (structure supra communale qui a absorbé en 2016 le corps communal d'incendie) sans obtenir une protection de la population et de ses biens au moins équivalente aux communes voisines. Cela fera l'objet de débats citoyens au sein du Conseil communal ou d'une commission communale sur la sécurité, dont les questions seront transmises au Conseil de la zone. DéFI Fleurus prône également le respect des engagements du pouvoir fédéral quant au refinancement des zones de secours après leur création, et il relancera ainsi le débat.  
Dans la même optique, la nouvelle caserne fleurusienne devra entrer en service le plus rapidement possible.